

Les Galopins Centre Aéré

1, Grande Rue 88160 RAMONCHAMP

Dossier d'inscription Accueil de loisirs d'été Du 08/07/2024 au 02/08/2024

Ce dossier est à rapporter complet :

A la mairie à partir du **Lundi 27 mai 2024 jusqu'au vendredi 21 Juin 2024**

Tarif :

80€ par semaine



*La commune de Ramonchamp participe à hauteur de 15 €/enfant/semaine pour les enfants habitant la commune. soit 80-15=65€ par enfant/semaine

*La commune de Ferdrupt participe à hauteur de 3,5 €/enfant/jour pour les enfants habitant la commune. soit 80-(3.5x5)=62.5€ par enfant/semaine.

Documents à joindre impérativement (obligatoire) :

- **Chèque d'Acompte de 50€** par semaines à l'ordre des « Galopins Centre Aéré (Possibilité de payer en chèques-vacances, Bons caf, MSA ou C.E.)
- **Chèque du solde de la facture, à régler à l'inscription, encaissable à la fin du centre aéré.**
(Exemple pour 4 semaines : $4*65= 260 - (4*50)=$ reste 60 euros à régler)
- **Chèque d'Adhésion à l'association :** « Les Galopins » 3 € (2 € pour les adhérents APE) en chèque à l'ordre des « Galopins ». (1 seule adhésion par famille)

- Photocopie du carnet de santé pour les vaccinations
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Les différentes autorisations et la fiche sanitaire

ATTENTION :

- Une fois le centre débuté toute semaine « réservée » sera due dans sa totalité sauf sur présentation d'un certificat médical.

***L'inscription de votre enfant ne sera définitive qu'à réception du dossier
COMPLET et des règlements***

Pour toutes demandes d'informations complémentaires :

Email : galopinscentreaere@gmail.com



Les enfants doivent avoir

Chaque jour :

- * Une casquette
- * Des baskets
- * Une tenue adaptée
- * Un sac à dos avec une bouteille d'eau
- * Une veste/un k-way lors des sorties
- * Un tee-shirt et de la crème solaire pour les jeux d'eau ou les sorties

MARQUEZ le tout au nom de l'enfant

Il est INTERDIT de ramener des bonbons, téléphone portable, console et objet dangereux...

MARQUEZ le tout au nom de l'enfant

Les groupes sont constitués de la manière suivante :

Grands de 9 à 12 ans

Moyens de 6 à 8 ans

Petits de 4 à 5 ans

Les âges fixés ci-dessus peuvent être modifié en fonction de la constitution et des effectifs à intégrer dans chaque groupe.

Nom Prénom de l'enfant:

Je soussigné(e)responsable légal, autorise mon enfant
.....

• **Autorisation de sortie**

- à sortir accompagné(e) d'une tierce personne (Attention cette personne doit être **MAJEURE**) pendant (et, ou) en dehors des horaires d'ouverture du CLSH (présentation de la carte d'identité)

Accompagné de

Accompagné de

- J'autorise mon enfant à rentrer seul(e) et dégage le centre de toutes responsabilités.

• **Droit à l'image**

- autorise par la présente le ALSH, à diffuser les photographies prises au centre aéré sur lesquelles figure mon enfant.

Cette autorisation est valable :

- Pour l'édition de documents de nature pédagogique,
- Pour des expositions relatives au centre,
- Pour les journaux d'information locale,
- Pour la publication sur le site internet communal

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment sur simple demande.

• **Autorisation Facebook**

- autorise les administrateurs du compte Facebook « **Les galopins Centre-aéré** » à publier les photos prises de mon enfant pendant les activités.

Je m'engage à n'utiliser ces photos qu'à des fins personnels et à ne pas publier sur internet de photos contenant d'autres enfants que le(les) mien(s).

Aucune demande d'adhésion au groupe Facebook ne sera possible sans la présente autorisation.

Le groupe est fermé et accessible seulement aux personnes ayant signé la présente autorisation.

Fait à..... le

Signature :

➤ **Parents à contacter en cas d'urgence**

Nom :

n° de téléphone :

Nom :

n° de téléphone :

➤ **Personne à contacter en cas d'urgence (si les parents ne sont pas joignables) :**

Nom :

n° de téléphone :

Nom :

n° de téléphone :

Nom :

n° de téléphone :

➤ **N° allocataire CAF/MSA/autres organismes* (.....) :**
*** rayer la mention inutile**

➤ **Assurance :**

N° de police :

(joindre une attestation d'assurance responsabilité civile)

Règlement Intérieur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'accueil de loisirs se déroule les trois premières semaines des vacances d'été. L'accueil de loisirs de la Commune de Ramonchamp est un service à caractère social et éducatif, il a pour but d'accueillir les enfants résidant sur les Communes de Ramonchamp, Ferdrupt, le Thillot et alentour.

Il s'agit d'un lieu de détente et de loisirs dans le cadre des vacances scolaires.

L'accueil de loisirs sans hébergement de la Commune est agrée par la DSDEN.

L'encadrement et la surveillance seront assurés par le personnel communal et occasionnel formé et qualifié, placé sous l'autorité de la représentante de l'association Les Galopins Centre aère.

1 Admission

Les enfants résidant à l'extérieur de ces communes seront acceptés selon la disponibilité des places (liste d'attente).

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants ne présentant aucun signe de maladie (fièvre, grippe, maladie contagieuse ...).

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis à l'accueil périscolaire dès lors que leur handicap permet au personnel d'assurer la surveillance des autres enfants.

L'admission au service nécessite une inscription préalable accompagnée de la fiche sanitaire de liaison.

2 Horaires

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (garderie de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30). Ces horaires pourront être modifiés lors des grandes sorties. L'accueil de loisirs se déroule au sein de l'école maternelle de Ramonchamp

3 Tarifs et modalités de règlement

Les tarifs sont fixés chaque année par l'Association. L'accueil de loisirs est soutenu financièrement par la CAF des Vosges. Le règlement devra être effectué en totalité à l'inscription en espèces ou par chèque à l'ordre les Galopins Centre aéré ou par chèque vacances de l'ANCV au moment de l'inscription. (1 versement d'acompte qui valide l'inscription et un chèque de caution encaissable en cas de non-paiement du solde de la facture.)

Les aides financières : aides aux temps libres de la CAF des Vosges, subvention vacances de la MSA de Lorraine, participation du comité d'entreprise.

L'inscription se réalise à la semaine. Le remboursement en cas d'absence justifiée ne sera possible que sur demande motivée au préalable et sur présentation d'un justificatif médical.

4 Inscription

La capacité d'accueil étant limitée, des inscriptions pourront être refusées.

L'inscription à l'accueil de loisirs doit être réalisée durant le mois de juin. Le dossier doit être complet et un dossier par enfant.

Une fiche d'inscription devra obligatoirement être remplie par les parents. Cette fiche comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

En cas d'impossibilité de s'y rendre, les familles devront contacter directement la directrice des animations.

5 Fonctionnement

Les enfants doivent arriver le matin, propres et doivent avoir pris leur petit déjeuner. Le tarif comprend le repas du midi, le goûter, le coût des activités, des sorties et des mini-séjours (camping).

6 Conditions de sortie des enfants

A l'issue de la journée, les enfants ne sont remis qu'aux personnes autorisées.

Les enfants, à partir du CE2, peuvent rentrer seule sous décharge signé des parents (Fiche se trouvant dans le dossier d'inscription).

Dans le cas où la personne ne se présente pas à la fermeture de l'accueil de loisirs pour reprendre l'enfant, le personnel prend contact avec les familles par téléphone. Si aucunes personnes autorisées à récupérer l'enfant n'es joignable, c'est la gendarmerie qui prend en charge l'enfant.

Un agent de l'équipe d'encadrement reste sur place jusqu'à ce que l'enfant soit remis à ses parents. Le montant de la rémunération correspondant au temps de travail supplémentaire accompli par le personnel pourra être réclamé.

En aucun cas, le personnel n'est habilité à raccompagner l'enfant.

7 Mesures à prendre en cas de maladie ou d'accident

Si un enfant est malade au cours de son séjour à l'accueil de loisirs, les parents (ou la personne désignée sur le formulaire d'inscription) sont invités à venir le chercher. En cas de besoin, le médecin traitant sera averti. En cas d'accident grave ou nécessitant des soins médicaux importants immédiats, le personnel alerte immédiatement les secours (SAMU 15, Pompiers 18), puis les parents ou la personne désignée.

Un rapport sur les circonstances est dressé par les témoins de l'accident. En cas d'accident mineur (contusion ou plaie légère), le personnel prend toutes dispositions utiles pour soulager l'enfant, hormis l'administration de médicaments, et avertit les parents ou le responsable.

Aucun médicament ne sera administré à l'accueil de loisirs, sauf présentation de l'ordonnance, seule la directrice est habilitée à donner le traitement.

Allergies, diabète et autres :

Si un traitement spécifique existe, il sera confié à la directrice d'animation avec une ordonnance.

Dans tous les cas, un protocole d'accueil individuel, à définir avec et par le médecin de chaque famille concernée sera à remettre obligatoirement avant l'accueil de l'enfant. Sans ce document, l'enfant ne sera pas accepté.

Allergies alimentaires :

Quelle que soit l'allergie et son degré d'intensité, les parents doivent fournir un panier-repas si la chef de cuisine le demande.

Il sera déposé directement auprès du responsable de la cuisine sans que la responsabilité du service soit engagée (transport et température). Le plat sera réchauffé pour le repas.

8 Assurance et responsabilité

L'association est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service de l'accueil de loisirs.

Il revient aux parents de prévoir une assurance de responsabilité pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer aux tiers pendant les horaires de fonctionnement du service.

En leur présence, les parents restent responsables de leur enfant à l'intérieur du bâtiment.

L'association décline toute responsabilité concernant les bijoux ou les objets personnels des enfants.

9 Discipline

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs doivent respecter les règles élémentaires de la discipline, de politesse et de la vie en collectivité. Les enfants doivent respecter le personnel et être poli. Dans le cas où un enfant se signifierait par sa mauvaise conduite ou la dégradation du matériel, un premier avertissement écrit sera adressé aux parents. Dans le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou le groupe, une exclusion définitive pourrait être envisagée.

Aucune remarque à l'encontre d'un animateur ne devra lui être faite directement par les parents. Elles devront être adressées à la Responsable du Centre aéré qui, après avoir vérifié la véracité des faits énoncés, prendra les éventuelles mesures qui s'imposent et tiendra informés les parents.

Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement, règlement qui n'est édicté que dans le seul souci d'offrir aux enfants le meilleur accueil possible.

Le présent règlement est à remettre signé avec le formulaire d'inscription.

Nom et prénom

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant ou des enfants

.....

.....

.....

.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement de l'accueil de loisirs sans hébergement

Date et signature du ou des responsables légaux, suivies de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Fait à.....

Le

Programme

Grandes sorties (vendredi) :

Semaine 1 : Parc Campaines 25 Accolans

Semaine 2 : Acrobranche - Grand ballon

Semaine 3 : Fraipertuis

Semaine 4 : Vaisseau - Strasbourg (Jeudi)

Petites sorties (mardi) :

Semaine 1 : Cinéma - Le Thillot

Semaine 2 : Structures gonflables - La Bresse

Semaine 3 : Planétarium (matin) parc du château (après-midi)

Semaine 4 : Lac - Saulxures/M

Utilisation de vos données personnelles

L'accueil de loisirs, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à l'inscription à l'accueil de loisirs de votre enfant. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'accueil de loisirs. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant et/ou concernant votre enfant - du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant au Centre aéré Les galopins 1 Grand rue – 88160 RAMONCHAMP.

Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

INSCRIPTION

NOM :PRENOM :

Né (e) le :

AGE :ans

Semaine 28 : du 08 Juillet au 12 Juillet

Semaine 29 : du 15 Juillet au 19 Juillet

Semaine 30 : du 22 Juillet au 26 Juillet

Semaine 31 : du 29 Juillet au 02 Aout

fréquentera la garderie* le matin à partir deh..... le soir jusqu'àh.....

*possibilité de garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30, **réservé aux parents qui travaillent.**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE la veille au plus tard

Parent 1 :

Nom : Prénom

Adresse

Code postal : Ville:.....

Tél portable :

Tél Fixe :

Adresse e-mail@.....

Parent 2 (Si différent) :

Nom : Prénom

Adresse

Code postal : Ville:.....

Tél portable :

Tél Fixe :

Adresse e-mail@.....

Merci de surligner les numéros à contacter en priorité.